LUNDI, 12 Novembre 1888.

ACTUALITÉS

M. Joseph Tassé, rédacteur de la *Minerve*, est à Ottawa.

Les Chevaliers du Travail de langue française ont maintenant une section à Ottawa.

La Cour Suprême n'a pas encore rendu jugement dans la cause de l'élection de Joliette, comme la chose a été rapportée la semaine dernière.

La presse de Paris se déclare peu satisfaite du résultat des élections américaines ; elle exhale des plaintes et des regrets exagérés.

L'hon. M. Laurier doit être enchanté de son portrait tel que publié par l'*Electeur* de samedi. Il est tout aussi invisible et méconnaissable que son programme.

L'*Electeur* est devenu franchement annexioniste. C'est à vrai dire la seule chose que ce journal, depuis de longues années ait fait franchement. Nous lui souhaitons plus d'agrément avec l'annexion qu'il n'en a retiré des utopies de Wiman, Laurier et Cie.

La contestation de l'élection de M.C. J. Coulombe, député de Maskinongé, est difinitivement abandonnée et réglée. Les pétitionnaires ont retiré leur dépôt et payé les frais de la cour inférieure

La contestation de l'élection de Trois Rivières est commencée samedi dernier L'honorable M. Turcotte a été entendu sur examen préliminaire. Le *bill of particulars* sera produit sans délai et on va procéder à l'enquête.

Nous avons constaté avec surprise que quelques personnes sont sous l'impression que notre journal a refusé l'insertion de correspondances venant de MM. les Commissaires d'Ecoles ou de leurs amis. Tel n'est pas le cas et ces messieurs eux-mêmes sont prêts, nous en sommes convaincu, à dire que jamais l'hospitalité dans nos colonnes ne leur a été refusée.

A part les épiceries en gros, le mouvement des affaires a été généralement lent la semaine dernière à cause de la mauvaise température.

Il vient fort peu de grains sur notre marché, les communications dans la campagne sont tellement mauvaises que les cultivateurs ne peuvent apporter leurs produits, ni faire leurs achats nécessaires. Aussi, les fonds chez les marchands souffrent et leurs paiements à leurs fournisseurs s'en ressentent.

L'entrepreneur chargé d'enlever, des halles de Paris, toutes les ordures fait de très bonnes journées, dit-il, lorsque le service sanitaire saisit et fait jeter à la voirie les poissons pourris, les moules avariés, les huîtres avancées, etc. Non seulement le charretier est payé pour enlever ces produits infects, mais encore il vend dix francs chacun de ces tombereaux, à deux *fabriques d'huile de foie de morue*. Il y a, en effet, aux environs de Paris, des industriels qui *fabriquent* l'huile de foie de morue destinée aux malades de la capitale !

Une nouvelle revue rédigée en langue française va incessamment paraître à New-York. Malgré la modicité de son prix (cinq dollars par an) elle sera publiée chaque semaine dans le formât des grandes revues parisiennes avec vingt-quatre pages de texte rédigé par les meilleurs écrivains français. Le nom du rédacteur en chef, Jean de Worms un de nos confrères les plus estimés de la presse parisienne, les noms des principaux collaborateurs d'outre-mer Alph Daudet, A. Dumas, fils, Sardou, Claretie, Maizeroy, Pailleron, Wolff, Gyp, Bonnetain sont des garanties certaines de succès.

Toutes les communications doivent être adressées à l'administrateur M. Block, 170th street, 10th avenue, New-York.

En réponse à notre reporter l'honorable M. Costigan a dit, ce matin, que ses occupations officielles ne lui avaient pas encore permis d'examiner en détail les accusations portées contre lui au sujet d'une prétendue dépossession de terrains opérée au détriment d'un colon nommé Leclaire, dans le canton Wells. M. Costigan dit qu'il en a assez vu cependant pour pouvoir nier dès maintenant les accusations de la façon la plus catégorique, en attendant qu'une réfutation complète des assertions erronées des organes littéraux soit publiée sur les journaux amis qui eux-mêmes jusqu'à présent ne connaissent pas les détails de la cause. Le public verra que s'il y a eu tentative d'accaparement ou de spéculation quelque part, d'autres que l'honorable M. Costigan ou sir A. P. Caron sont les coupables.

Les chiffres suivants feront connaître la richesse de la ville de Montréal. Ses propriétés sujettes à impôts valent $102,500,000 ; son commerce d'importations et d'exportations s'est élevé à $75,000,000 ; son capital de banque versé est de $27,534,356 ; elle a 30 milles de tramway avec 120 chars et 900 chevaux ; elle a consommé 460,000 tonnes de charbon l'année dernière ; elle a employé $3,000,000 dans la construction de ses élévateurs où passent 10,000,000 de boisseaux de grains par années ses ventes annuelles de pelleteries manufacturées en vêtements ou en robes de traîneaux se montent à $8,000,000 ; son capital contrôle plus de la moitié de l'industrie du coton au Canada ; ses fabriques de cigares ont manufacturé 48,000,000 de cigares l'année dernière ; ses fabriques de chaussures ont livré au commerce plus de 5,000,000 de paires de bottes et de souliers l'an dernier ; Montréal est de plus le quartier général des chemins de fer du Grand Tronc et du Pacifique Canadien, de la ligne des vapeurs océaniques Allan, etc., etc.

COMPAGNIES D'ASSURANCE

Nous avons reçu, il y a quelques jours le rapport du surintendant des assurances du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1887.

Ce rapport renferme des renseignements précieux sur les compagnies d'assurances contre l'incendie et contre la vie. Nous reproduisons aujourd'hui les statistiques se rapportant aux premières compagnies.

Pendant l'année 1887, des opérations d'assurance contre l'incendie ont été faites au Canada, par trente deux compagnies, dont six canadiennes, vingt et une britaniques et cinq américaines. Cinq compagnies —trois canadiennes et deux américaines—ont aussi fait des opérations d'assurances contre les risques de la navigation intérieure, et quatre —trois canadiennes et une américaine—des opérations d'assurances maritimes. La liste des compagnies diffère de celle de l'année précédente par l'addition des deux compagnies britanniques, savoir : l'*Atlas Assurance Company* et la *Employers Liability Assurance Corporation (limited)*

Les primes reçues en argent au Canada pendant l'année, se sont élevées à $5,244,502, soit $317,167 de plus qu'en 1886 ; et le chiffre des pertes payées a été de $3,403,514, c'est-à-dire $102,126 de plus qu'en 1886. Voici quelle a été la proportion des pertes payées aux primes reçues en 1887 :

	$ Pertes payées	$ Primes reçues	Rapport des pertes payées des primes reçues	Rapport des primes reçues pour 1886
Cie Canadiennes	764,321	1,121,439	98.16	66.76
Cie britanniques	2,335,034	3,693,992	63.21	68.19
Cie américaines	304,159	429,075	70.89	56.59
	3,403,514	5,244,502	64.90	66.93

L'augmentation dans les risques entrepris en 1887, comparés à ceux de 1886 parmi les compagnies britanniques, a été de $28,581,537, et parmi les compagnies américaines de $3,759,525. Parmi les compagnies canadiennes, il y a une diminution de $5,336,881.

Le tableau suivant, fourni par dix-huit compagnies qui y font des opérations donne une certaine indication à la condition relative des opérations d'assurances contre l'incendie dans les différentes provinces du Canada. Naturellement ce ne sont pas toutes les opérations qui s'y font :

	$ cts. Primes nettes	$ cts Pertes payées	Taux des pertes
Ontario	1,560,834.73	858,265.65	54.99
Québec	1,115,380.23	953,612.09	85.50
N-Ecosse	186,832 35	77,933 60	41 71
N-Brunswick	218,343 05	120,365.32	55 08
Ile du P. E.	16,910 75	10,320.82	61 62
Manitoba	200,781.43	94,314.11	47.01
C-Britannique	103,275.46	28,704.62	27.79

Obtenant une évaluation approximative des pertes subies pendant l'année, en retranchant les pertes impayées au commencement de l'année, et en ajoutant les montants prévus pour les réclamations non encore réglées de l'année, la proportion des pertes subies aux primes se chiffrent 66-40 pour cent, ce qui ne diffère guère des 66 40 pour cent de l'an dernier, et ce qui donne 2 88 pour cent de plus que la moyenne des dix dernières années (63 52).

Le chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées acceptées pendant l'année par les compagnies d'assurances contre l'incendie a été de $532,757 088—soit une augmentation de $17,004,181 sur le résultat de l'année 1886. Les primes afférentes à ces risques ont été en 1887 de $6,114 188.41, soit une augmentation de $291,015.63 sur le chiffre de l'année précédente Le taux des primes est un peu moins élevé qu'en 1886, mais celui des pertes, 64 90, est à peu près le même, différant en réalité, de moins d'un quart pour cent du taux moyen, qui a été de 64 67 pendant les dix neuf dernières années, en excluant toutefois l'année 1887

Nous terminerons cette statistique en donnant encore quelques renseignements sur les compagnies canadiennes.

L'actif des six compagnies canadiennes, faisant des opérations d'assurances contre l'incendie, s'élevait, à la fin de l'année, à $4,097 436, assurant un montant total de risques de toutes sortes de $288,066,931, soit au taux de $14.22 pour chaque $1,000 d'assurance en vigueur ; elles ont aussi une réserve de capital souscrit, mais non versé, de $1,646,460, formant une garantie totale de $19.94 pour chaque $1,000 assurées. Le passif des mêmes compagnies, s'élevant à $2,406,288, est réparti comme suit :

Pertes non établies	$ 318,890
Primes non acquises	1,956,476
Divers	130,922
Total	$2,406,288

Les primes non acquises sont calculées ici au *pro rata* des primes brutes pour le temps qui reste à courir dans le cas d'assurances contre l'incendie et sur risques de la navigation intérieure, et l'on donne des primes en entier dans le cas de risques maritimes en cours. L'excédant de l'actif sur le passif disponible pour la protection des porteurs de primes, indépendamment de la réserve du capital non versé, s'élève à $1,691 148

Le capital social de ces compagnies, versé ou en voie de perception, s'élève à $1,578,797, ce qui indique un excédant de capital de $112,351. L'excédant à la fin de 1886 était de $229,720.

Affaires des Ecoles Séparées

III.

Nous arrivons à la partie théologique du plaidoyer. Nous l'abordons en tremblant Nous n'avons jamais porté le bonnet de docteur ; car il nous a jamais été donné, pas même par charité. Or pour rien au monde nous ne voudrions prendre celui d'un autre, nous aurions trop peur d'oublier deux cornes sur quatre, comme il arriva, dit-on un jour à quelqu'un qui voulut enseigner avant d'avoir appris. Nous ne ferons pas de théologie, nous nous servirons seulement de notre catéchisme que nous avons taché de ne pas oublier et du simple bon sens qui est à la disposition des simples fidèles tant qu'à celle des prêtres.

On nous dit d'abord (*Citizen* 20 oct.) que le Bureau des écoles n'est tenu à la reconnaissance envers personne. *En fait*, oui, nous le savons ; mais *en droit*, c'est autre chose. Si le Bureau a droit à la reconnaissance de tous les supporteurs de nos écoles lorsqu'il s'acquitte fidèlement de ses obligations, il a aussi le devoir de la reconnaissance envers tous ceux qui par leur influence ou par tous autres moyens lui en facilitent l'accomplissement. Cette reconnaissance, le Bureau en a le devoir envers le clergé d'Ottawa envers son archevêque qui l'a puissamment aidé, envers d'autres prêtres aussi, même envers les derniers venus qui pourraient eux aussi réclamer un peu de gratitude, non-seulement du Bureau des écoles mais de la population catholique française d'Ottawa. Car depuis la convention de 1885 jusqu'à ce jour personne ne s'est intéressé plus qu'eux et intéresse pratiquement à nos écoles catholiques. C'était leur devoir, sans doute, mais ce devoir ils auraient pu le remplir avec moins d'intelligence et surtout avec moins de dévouement, tout le monde en conviendra, certains membres du Bureau en ont convenu publiquement en d'autres circonstances.

Il y a des jours où certains hommes font de pressants appels au concours et à l'influence du clergé, parceque sans lui, à ces moments là, ils ne sauraient rien faire. Ou leur a même entendu dire ce qu'aucun prêtre n'a dit et ne dira peut-être jamais : "qu'il serait bien plus simple et plus économique que l'évêque et ses prêtres fussent le Bureau des écoles." Mais quand ces mêmes hommes, à l'aide des conseils et de l'influence du prêtre, se sont acquis un certain crédit et se croient sortis de difficultés, ils ont subitement d'autres principes. Il n'est plus permis à un prêtre de les rappeler à leur devoir, ils s'appellent du nom d'une majesté ; si on ose leur dire qu'en maintes circonstances ils ont manqué à leur devoir, ils crient aux empiètements du prêtre ou se bouchent pieusement les oreilles en criant au crime de lèse-majesté. Césars de comédie ! Ne tentez point de sacrer votre défroque de majesté avec un texte de l'Evangile qui a été fait pour un pouvoir autrement auguste et plus authentique que le vôtre. Ce n'est point ce texte qui a été fait pour vous, mais la parole du Sauveur qui le précède : *Quid me tentatis hypocritae ?*

Revenons à la théologie du Bureau.

Il est donc entendu que le Bureau des écoles n'a de reconnaissance à personne. Il ne doit qu'une chose, payer à ceux qu'il engage le prix convenu ; hors de là il ne doit rien —(*Citizen* 20 oct.)

Quel idéal ils ont ces messieurs ! Un instituteur n'aime rien gieux, c'est un mercenaire auquel on ne doit rien qu'un maigre morceau de pain qu'on lui jette en ayant l'air de lui faire une faveur royale ! Quoi ! ces messieurs se prétendent les dépositaires des droits—et par conséquent des devoirs des parents envers leurs enfants, et le premier et le plus grand de ces devoirs, c'est l'éducation chrétienne, devoir si grand et si saint que l'église le confie à des âmes choisies, capables de pousser le dévouement jusqu'au sacrifice et à l'abnégation complète de soi ; devoir si difficile qu'un grand nombre de parents sont incapables de s'en acquitter ; devoir qui ne demande pas seulement un peu l'intelligence et d'instruction, mais de tact le plus exquis, la volonté la plus ferme et la plus droite, le cœur le plus tendre et le plus fort : et ces hommes ne devront aucune reconnaissance aux Frères et aux Sœurs qui accomplissent ce grand devoir à leur place ! Ils auront tout reconnu et tout payé quand ils auront jeté à un Frère deux cents piastres, c'est-à-dire un tiers de moins qu'un dernier des manœuvres ! Et ce sont des catholiques qui parlent ainsi ! ce sont même des théologiens !

Nous devons rougir, nous catholiques, d'avoir à la tête de nos écoles des hommes qui ont des idées si basses sur l'éducation de nos enfants. C'est une honte que nos concitoyens d'une autre croyance ne se pardonneront pas. En lisant le *Citizen* du 19 sept. l'un d'eux disait à un Cher Frère cette parole qui devrait faire monter le rouge au front de plus d'un catholique, même de plus d'un commissaire des écoles catholiques : "Comment pouvez-vous m'expliquer la conduite de nos commissaires ? Ils ne vous paient point, car deux cents piastres par an, c'est dérisoire ; vous vous sacrifiez pour eux et c'est ainsi qu'ils vous récompensent ! Mais nous, nous avons des instituteurs pour nos enfants, nous les payons trois ou quatre fois plus cher qu'on ne vous paie, ils ne sont pas plus instruits, ils ne font pas la moitié de l'ouvrage que vous faites, et jamais nous ne voudrions les traiter de cette façon. Il faut que ces gens là aient perdu la tête.

Si nos commissaires n'ont point ces sentiments de respect et de profonde reconnaissance envers leurs Instituteurs, c'est qu'ils n'ont hérité ni du bon sens ni du bon cœur des parents chrétiens qu'ils prétendent remplacer. C'est qu'ils ont des idées plus basses et plus étroites que celles des parents eux-mêmes de ce ministère de l'instituteur, le plus méritoire, le plus noble et le plus utile qu'il y ait au monde après celui de prêtre.

Mais est-il bien vrai, comme on nous l'enseigne, que l'élection d'un homme comme commissaire des écoles lui transfère tous les droits des parents pour l'éducation des enfants ? Nous ne le voyons pas clairement : le théologien du Bureau ne l'a nullement démontré.

RAPHAEL.

A continuer.

Quelques opinions

M. l'échevin Roger, interrogé par notre reporter s'il serait candidat à la mairie, a répondu qu'il ne serait pas candidat maire quand bien même on lui offrirait l'élection par acclamation. M Roger dit qu'il n'aura aucune objection à appuyer un canadien-français pourvu que le candidat mis sur les rangs soit compétent pour remplir la charge de maire.

M. Hillman dit qu'il refusera certainement la candidature dans le quartier Ottawa si on la lui offre comme il en est question. M. Hillman verrait avec plaisir M. O Latour devenir échevin pour le quartier Ottawa. Quant au choix d'un Canadien-Français pour la mairie, M. Hillman en serait très heureux. Il approuve l'idée d'avoir une convention pour faire le choix d'un candidat.

Noces d'or.

Demain, à 9 heures, seront célébrées, à la Pointe à Gatineau, les noces d'or de M Antoine D'Auray, cultivateur, oncle de M. L. D'Auray, du Département de l'Agriculture. Un chœur d'amateurs d'Ottawa chantera à cette occasion la messe de Battmann. M. D'Auray étant l'un des plus anciens citoyens de la Gatineau, il va sans dire que le village est en liesse à cette occasion.

Ecoles séparées

Demain soir aura lieu l'assemblée régulière du Bureau des Ecoles Separées au lieu et à l'heure ordinaire.

CHEAPSIDE

Gants de Kid pour Dames.
Gants de Kid pour Dames.
Gants de Kid pour Dames.

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid fonces, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts.

Les meilleurs Gants fabriqués pour le prix, en Canada.

Gants de Kid à 4 Boutons, avec couture sur le dos, qualité supérieure, 75 cts.

Dans toutes les plus fraîches nuances ; nouvellement reçus.

Nouveaux Gants Suedois, 4 Bouton, qualite superieure, 85 cts.

Gants de Kid Extra, avec fermoir a patente $1.15.

Chaque paire garantie de première classe ou l'argent est remis ; nous n'avons pas de maison mère qui nous fournit du beaux stock, Vous pouvez compter sur nous pour vous procurer des articles dans les derniers goûts.

Le magasin de Gants a meilleur marche est le Cheapside

Des Gants de Kid nouveaux ne peuvent etre trouves ailleurs.

Defiez-vous des escrocs les qui ne sont rien autre chose que des entrepôts de vieilles marchandises.

CHEAPSIDE

RUE SPARKS.

P. H. CHABOT & CIE

TAILLEURS FASHIONABLES

530—RUE SUSSEX—530

Poêles de Passage,
Poêles de Salles à Diner,
Poêles de Magasin en grande variété,
Poêles à Charbon,
Chaudières à Charbon,
Zinc, Mine, Vernis à tuyaux,

En Gros et en Detail.

E. G. LAVERDURE & CIE.

Jos. FORTIER

EPICERIES EN GENERAL

Coin des rues Cumberland et Clarence.

Constamment en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes à des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce je sous gné compte sur l encouragement du public.

AVIS SPECIAL

Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

Monuments en Marbre et Granit aux prix coutants.

afin d'épargner les frais de transport. Les personnes qui désirent des monuments trouveront avantageux de venir me faire une visite.

Atelier de Marble et Granit de la Cité

R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire

Reparer vos Balances

— ou —

INSPECTER vos POIDS

Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Seaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier,

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.

Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

—No. 175 RUE SPARKS—

PLOMBAGE
CHAUFFAGE et
TOITURES

—:o:—

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer en plomb et travaux en cuivre.

Chaudronnerie en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Boulonneries.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'aisence, Evviers et bains, etc.

Couvert en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de PEASE combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

AVIS

Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Automne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au Jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

P. FARRELL,
No. 512, rue Sussex,
Ottawa

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse, Mde Louise Riopelle, à dater de ce jour, 14 juillet 1888

LOUIS RIOPELLE,
Eardley Township

CHS. DESJARDINS,

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel RUSSELL, No 26 rue SPARKS

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents : aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux reunis : $40,000,000

Marchandises, Bâtiments et toutes choses de marchandises en caoutchouc commandées reçoivent une attention immediate.

M. Desjardins donne une attention toute speciale aux affaires d'assurance.

GEORGE COX

LITHOGRAPHE, GRAVEUR,
CLICHEUR et MEDAILLEUR

85 RUE METCALFE

OTTAWA, ONTARIO

LE SOUSSIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

Wm. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE — MARCHE BOY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en detail : mouton, porc, saucisses, etc Comme par le passé M Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

A VENDRE. 1,000 cordes de bois franc (sec), de $3.00 à $3 50 la corde, chez RICHARD O'NEIL, en arrière des magasins Brewers, Bâtiment du Canal.

ON DEMANDE une jeune fille pouvant tenir un livre de caisse. S'adresser immédiatement au

Bureau du *Canada*.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, L.L.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

McVEITY ET HENDERSON
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de remboursement en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

ARGENT A PRETER

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa
Hemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD.

F. F. LEMIEUX
Avocat Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES BANK et SUSSEX
— OTTAWA —
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets les **Star Yatisi** et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIANDE, a la **Boulangerie Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau au-dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER, McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½, RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).
W. H. Walker D. L. McLean, C. A. Blanche